

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — soir,
— — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — soir,
10 — 30 — —
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —
RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

LES ARRESTATIONS A PARIS.

Des gardes nationaux se sont présentés dans la journée de samedi au café de Suède, afin de procéder à l'arrestation d'un des garçons de cet établissement qui refuse, paraît-il, d'adhérer à la Commune.

Ce garçon a déclaré qu'il se laisserait plutôt fusiller que de marcher avec les fédérés.

Un piquet de 25 à 30 gardes nationaux s'est présenté jeudi soir à l'imprimerie de l'Hôtel des Fermes, pour y arrêter M. Paul Dupont. Des sentinelles avaient été placées à toutes les portes, et la circulation a quelque temps été interrompue. Les perquisitions n'ont eu aucun résultat, M. Dupont ayant quitté Paris.

Jeudi, vers trois heures, au moment où les fidèles étaient réunis à l'église Saint-Sulpice pour la cérémonie du lavement des pieds un détachement de gardes nationaux entra bruyamment et en armes, au milieu des fidèles consternés. Le caporal était porteur d'un mandat d'amener contre M. Icard, supérieur du séminaire Saint-Sulpice. Il s'adressa d'abord à un vieux prêtre qui lui répondit, en se nommant, qu'il n'était pas de la paroisse. Comme ce n'était pas lui qu'on cherchait les gardes nationaux se dirigèrent au fond de l'église vers la chapelle de la Sainte-Vierge, transformée en Tombeau pendant les fêtes de la Passion. Un grand nombre de personnes étaient pieusement agenouillées devant l'autel.

Les gardes, en arrivant, réclamèrent à haute voix l'abbé Icard. Un prêtre leur répondit qu'il n'était pas à l'église; les gardes insistèrent et menacèrent. La foule indignée murmura; aussitôt des hommes, des femmes surtout et des enfants se jetèrent contre les gardes nationaux pour protéger le vicaire, M. Colomb. Tous criaient : « C'est indigne ! c'est abominable ! vous n'aurez pas nos prêtres, tuez-nous plutôt ! » Là-dessus deux des gardes nationaux se retirèrent, en disant qu'ils ne voulaient plus faire une pareille besogne; les autres ne purent s'en aller qu'avec la protection du vicaire, qui leur répéta que M. Icard n'était pas présent.

L'église était en émoi; beaucoup de fidèles sortirent pour ne pas assister à quelque autre scandale. Sur la place, un grand rassemblement s'était formé. Dans presque tous les groupes, on blâmait hautement cette invasion de l'église. Il se rencontrait cependant des « citoyens » et quelques « citoyennes » pour trouver bon qu'on emprisonnât et même qu'on tuât tous les prêtres.

La veille, M. le curé de Saint-Sulpice avait été prévenu qu'on devait aussi l'arrêter. Malgré la scène de violence qui venait de se passer sous ses yeux, le vénérable M. Hamon resta pour l'office des Ténèbres du Jeudi-Saint, attendant avec un noble calme qu'on vint le saisir dans sa stalle.

L'attitude des paroissiens empêcha sans doute une nouvelle invasion de l'église.

Pendant ce temps-là, les gardes nationaux qui s'étaient trompés dans l'exécution de leurs ordres,

en confondant l'église avec le séminaire Saint-Sulpice, dont M. Icard est supérieur, envahissaient avec un renfort d'hommes le séminaire.

La recherche ne fut pas longue. Le vénérable supérieur fut emmené brutalement à pied entre deux rangs de fusils, comme un malfaiteur. Au bout de quelque temps, les gardes nationaux revinrent au séminaire avec M. Icard se livrer à une perquisition qui dura jusqu'à huit heures du soir.

Des rassemblements continuaient à se former sur la place Saint-Sulpice. Une foule nombreuse stationnait devant le séminaire, autour d'une voiture destinée à de nouveaux prisonniers. Quand, vers huit heures, les gardes nationaux reparurent avec deux autres directeurs du séminaire qu'ils emmenaient, une clameur presque générale s'éleva dans la foule. Les assistants ne cachaient pas leur indignation.

Parmi eux, il y avait beaucoup de pauvres nourris par la charité du séminaire et de la paroisse, qui apostrophaient en face les gardes nationaux, leur disant que les prêtres ne leur avaient fait que du bien.

Des paroles on allait passer aux actes. Il était temps que cette scène finit. Les gardes nationaux hâtèrent le départ de la voiture.

Cet enlèvement nocturne de prêtres âgés et respectables, au milieu des cris de la foule, était sinistre. La voiture s'éloigna avec les malédictions des pauvres. (La Cloche.)

— Un témoin oculaire nous a affirmé que pendant qu'on procédait à l'unique arrestation de M. le curé de la Madeleine, les portes de l'église de l'Assomption ont été enfoncées par le 207^e bataillon de la garde nationale; des hommes de ce bataillon ont enlevé le saint-ciboire, l'argenterie d'église appartenant aux Polonais et tout l'argent qu'ils ont pu trouver; ils ne se sont retirés qu'après avoir tout brisé dans l'église. (Univers.)

— Les arrestations continuent dans les rangs du haut clergé de Paris. Hier, nous annoncions l'arrestation de l'archevêque et celle du curé de la Madeleine. Nous apprenons que le curé de Saint-Eustache, le curé de Saint-Germain-des-Prés et le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice ont été arrêtés aujourd'hui par les agents de la Commune. (Le Droit.)

JOURNÉE DU 7 AVRIL.

LE PONT DE NEUILLY.

Le combat du 6 n'était que le prélude d'une affaire plus sérieuse qui a eu lieu le lendemain. L'armée de Versailles ne fait que des progrès assez lents; mais ils sont réels.

Là matinée de vendredi a été assez tranquille, mais on sentait que ce calme n'était qu'un leurre.

A une heure, rien n'a changé dans la situation des deux partis. De la porte Maillot, les fédérés tirent toujours sur le rond-point de Courbevoie; tout est muet de l'autre côté, mais les gardes nationaux prétendent qu'ils peuvent venir, qu'on les attend, que deux pièces de canon sont placées au pont, prêtes à recevoir ceux qui avanceront.

Le général Cluseret est venu en personne s'assurer des dispositions, et a confirmé dans son commandement supérieur, à la place du colonel

Bourgoin, tué la veille, le chef de bataillon Geynet qui sort de l'armée active.

Il était à peu près deux heures, lorsqu'une colonne assez forte sortit du Mont-Valérien. Aussitôt, les fédérés, placés en tirailleurs sur le bord de l'eau, engagèrent le feu. On leur répond avec vigueur des maisons du quai opposé. Cependant la colonne disparaît dans le village, et, quoique l'alerte soit donnée, tout reste tranquille encore. Seule, la garde nationale continue le feu.

A trois heures, le Mont-Valérien lance un projectile jusqu'au pont de Neuilly. C'est un signal. Aussitôt, les batteries de l'armée de Versailles, qui se tenaient cachées de chaque côté de la route, entretiennent un feu croisé qui couvre le pont et l'avenue de Neuilly de mitraille. Les obus sifflent, éclatent en l'air, crèvent les toits, font brèche dans la barricade dont ils fendent les pavés en tombant.

Les canons des fédérés répondent à leur tour du bord de l'eau où ils sont placés; mais l'effet du tir n'est pas appréciable. Dans tous les cas, leur partie adverse est autrement nombreuse, et pour un boulet en envoi dix et trois boîtes à mitraille.

Cependant, de la barricade et de la berge, les fédérés entretiennent une fusillade furieuse contre les maisons de Courbevoie. On leur réplique par un feu de mousqueterie non moins nourri. Du côté de la barricade exposée au feu plongeant des soldats de Versailles, embusqués sous les toits, on voit tomber quelques hommes. Mais bientôt une fumée épaisse roule sur le lieu de la lutte; on n'aperçoit plus que le nuage sombre qui vacille, traversé par les flammes rouges que les projectiles lancent en éclatant.

Une des pièces des fédérés a été démontée; les servants de l'autre perdent la tête; ils battent en retraite. Les défenseurs de la barricade s'épouvantent, tirent leur dernier coup de fusil au hasard, quelquefois au risque de se blesser en appuyant le canon contre un pavé, et se mettent en débandade.

On assure qu'au même instant un détachement de gendarmes traversait la Seine, sous le feu du Mont-Valérien, malgré les éclaireurs de la garde nationale, et engageait une lutte de tirailleurs sur les limites du bois de Boulogne. D'un autre côté, les soldats de Versailles refoulaient quelques bataillons de fédérés qui tentaient une diversion en attaquant Courbevoie sur la gauche, après avoir passé le pont d'Asnières.

Le succès répondant partout aux efforts de l'armée de Versailles, c'est le moment favorable d'une attaque définitive sur le pont de Neuilly.

C'est un combat à l'arme blanche, court, rapide, affreux. Il nous a été conté par un combattant qui s'en souvenait comme d'un rêve. De Paris, on ne pouvait l'apercevoir, parce que la fumée l'enveloppait. De part et d'autre, plusieurs hommes tombent; les fédérés font deux ou trois prisonniers. Tout-à-coup, leurs adversaires battent en retraite; mais, à peine se sont-ils repliés, que les mitrailleuses qu'on avait placées près du pont, du côté de Courbevoie, font pleuvoir une grêle de mitraille sur la barricade déjà ruinée par les obus du fort et des canons de la route.

A la porte de Neuilly, les fédérés ont une batterie qui balaye continuellement le rond-point de

ses projectiles. Soudain apparaissent les canons attelés et les fourgons. Toute cette artillerie descend la route au galop, en décrivant des zig-zags pour échapper au tir de la garde nationale.

Un caisson éclate auprès des artilleurs fédérés et augmente la confusion qui ne règne déjà que trop autour de leurs pièces.

Pendant ce temps, l'artillerie de Versailles a gagné le pont de Neuilly, l'a traversé, et, avec la méthode et la précision militaires, a retourné les pièces, les a installées près de la barricade conquise et ouvre un feu croisé et terrible sur l'avenue de Neuilly.

Les derniers fuyards ont disparu dans les rues de côté; le feu qui sortait des premières maisons s'est éteint. C'est dans des maisons plus éloignées que les gardes nationaux se sont établis et qu'ils répondent par des coups de fusil aux coups de canon de l'ennemi. Les deux rives appartiennent à l'armée de Versailles.

Comme la veille, la lutte se termine par un combat d'artillerie; les batteries de la porte de Neuilly répondent au feu du pont; les canons des fortifications mêlent leurs explosions aux grondements du combat. Les obus commencent à tomber dans l'avenue de la Grande-Armée. Les gardes nationaux obligent les passants à reculer. La foule est énorme à l'Arc-de-Triomphe. Un projectile vient frapper le monument; on entend des cris affreux; chacun se jette à terre, les chapeaux, les cannes roulent de tous côtés. L'effroi passé, le sauve-qui-peut commence, la place est évacuée en un instant.

Pas de malheur à déplorer. Cependant d'autres obus tombent après celui-ci. Cela dure ainsi jusqu'à la nuit. Alors le canon se tait.

Cependant les gardes nationaux revenaient fatigués et sombres. Ils entraient dans les établissements publics et contaient l'affaire, chacun avec un détail différent. D'après les dires généraux, le nombre des victimes doit cette fois atteindre à des proportions sérieuses. Nous avons vu rentrer, par la porte des Ternes, plusieurs voitures d'ambulance pleines de blessés. Rien de triste comme ces cortèges de la douleur, dont la marche lente rappelle les cortèges de la mort.

La nuit suivante, une canonnade furieuse s'est fait entendre dans la direction de Courbevoie. Les coups précipités roulaient comme la foudre un jour d'orage.

L'INTERROGATOIRE D'HENRY.

Le Gaulois, de Versailles, contient le récit qui suit :

Quel est tout d'abord cet Henry dont la capture a ému la population? Est-ce véritablement le général Henry, nommé par sa propre volonté et la grâce de la Commune? Est-ce un Henry secondaire, colonel de fantaisie, garde national gradé ou tout autre chef de légion? On l'a interrogé hier; les réponses du prisonnier ne sont pas d'accord avec les assertions des témoins. Dans cette sorte d'indécision, il ne nous appartient pas d'autre rôle que celui de reporter, et le récit que nous donnons ici n'est qu'un compte-rendu aussi fidèle que possible de ce qui a été dit. Il est probable que l'instruction judiciaire nous éclairera

définitivement dans la journée sur le personnage en cause.

Voici d'abord le signalement de l'individu :

Grand, bien découplé, physionomie intelligente, tout jeune encore, portant à peine vingt-deux ans; les yeux bleus, très-vifs; le nez aquilin; l'ensemble du visage régulier; les cheveux de nuance châtain, tirant sur le fauve et retombant en grandes boucles derrière la tête; longue barbe de même couleur. Plus de coiffure, le képi qu'il portait a été perdu dans la lutte; pour costume, une grande capote militaire de couleur foncée, à laquelle manquaient les galons que lui-même a dû arracher pour ne pas être signalé à la fureur populaire; grandes bottes molles avec épérons.

A peine Henry était-il amené, qu'il a dû subir un premier interrogatoire. C'est un colonel de gendarmerie qui a interpellé le prisonnier. Ce premier interrogatoire a été fort court, et deux ou trois personnes seulement, qui y assistaient, nous ont dit que le prisonnier s'est borné à nier formellement qu'il fût le général Henry.

— Je suis, aurait-il dit, un commandant, mais point du tout celui que vous croyez tenir. Faites bien attention, vous-même, à ce que vous allez faire. Ma présence ici n'a pas d'importance. C'est le général qu'il vous faudrait, parce qu'il vaut quelque chose à la tête de ses troupes, et que moi je n'ai nullement sa signification.

L'interrogatoire avait lieu en présence de M. Picard et de l'amiral Saisset.

On a écroué Henry dans un cachot situé dans l'aile droite du quartier de cavalerie qui fait face au château.

Ce cachot est sous terre. On y arrive par un étroit corridor. Pour lit, une botte de paille, que l'inculpé a demandée d'ailleurs.

A toutes les questions posées, Henry répond sans sourcilier :

— Qui je suis, Henry, volontaire au 161^e de marche.

Le second interrogatoire, plus sérieux, plus détaillé, n'a pas tardé. Il s'est effectué dans une salle de la caserne où d'autres prisonniers se trouvaient détenus en même temps qu'Henry.

C'est un juge d'instruction, en costume civil, qui a questionné le soi-disant général.

Celui-ci a tenu d'abord à s'excuser de l'état de délabrement dans lequel l'avaient mis trois journées passées à cheval. Il a demandé de l'eau pour se laver les mains et la figure.

— Votre nom ?

— Henry.

— Votre âge ?

— Vingt-trois ans.

— Votre profession ?

— Peintre. J'ai été élève de Gérôme d'abord, et, plus tard, d'Auguste Comte. Je n'ai jamais fait, du reste, que des copies, et si mes progrès étaient lents, c'est que j'étais absorbé par la politique.

— Quel grade aviez-vous ?

— Chef de légion. Je n'avais que six bataillons sous mes ordres. Mon rôle était subordonné. Je n'ai fait qu'obéir, depuis le commencement de l'action, au commandement supérieur du général en chef Duval.

Après un assez long interrogatoire, on a reconduit le prisonnier dans un cachot, sans prendre de décision à son égard. Il paraît probable qu'on attend d'être fixé sur l'identité de cet Henry avant de le juger.

On a trouvé sur le général Henry quatre balles explosibles à pointe d'acier. On nous a montré ces balles de petit calibre et s'adaptant à la cartouche du chassepot. La personne qui nous les a apportées ajoutait qu'on en avait trouvé également un grand nombre sur les prisonniers.

ÉVASION DU GÉNÉRAL HENRY.

Nous donnons, d'après la *Vérité*, et sans le garantir, le fait suivant :

« Le général Henry, détenu aux Petites-Ecuries, à Versailles, a tué d'un coup de stylet le sergent chargé de le surveiller, au moment où ce militaire venait lui apporter à manger. Puis il s'est revêtu de la capote et du képi du sergent et s'est glissé à la nuit tombante hors de son cachot et de la caserne. Il est arrivé à la gare des Chantiers au moment où un train partait pour Chartres. De Chartres il a gagné Etampes; là il a troqué sa capote contre une blouse, et il est arrivé à Paris par la gare d'Orléans, ce soir, à cinq heures. »

Quelques meneurs ont voulu proclamer, le 5, la Commune à Limoges. — Après avoir désarmé un détachement du 9^e de ligne qui stationnait à la gare, où il devait être dirigé sur Versailles, et qui, imprudemment, avait laissé ses armes en faisceaux, la foule s'est portée à l'Hôtel-de-Ville et à la Préfecture qu'elle a facilement envahis. — Il est inutile de dire que, grâce au bon sens de la population, ce commencement d'insurrection a été promptement réprimé et l'ordre rétabli.

La *Discussion*, de Limoges, raconte comme suit un triste incident de cette « journée. »

« Le colonel du 4^e cuirassiers, avec vingt-cinq hommes environ, le sabre dans sa gaine, suivait la rue Croix-Neuve; comme ils arrivaient au carrefour formé par cette voie, la rue des Prisons et la rue Monte-à-Regret, on entendit trois coups de feu; les chevaux prirent le trot, et bientôt, en suivant la rue des Arènes, la petite troupe arriva en tête du square qui se trouve en face du faubourg des Arènes. Là, le colonel tomba de cheval; on était loin alors de croire au malheur que pleurent tous les honnêtes gens; ses soldats le transportèrent à l'hôtel Richelieu. Le chirurgien des cuirassiers, qui lui donna les premiers soins, en le déshabillant trouva dans son pantalon et par devant une balle de chassepot; cette balle, que nous avons vue, était mâchée; entrée par le sacrum elle était sortie par l'aîne après avoir traversé le bassin de part en part. Le colonel avait reçu un autre coup de feu; les assassins ont dû tirer à bout portant; nous deux l'ont frappé par derrière.

« Prévenus par des voisins, plusieurs médecins du quartier sont accourus; ils ont donné les premiers soins et reconnu que la blessure était une de celles qui laissent bien peu d'espérance.

« Le brave officier, au milieu d'atroces souffrances, a remercié les docteurs de leurs soins et a demandé les secours de la religion. M. le curé

de Saint-Michel s'est rendu en toute hâte auprès de lui.

« Les balles prussiennes qu'il avait bravées à Reischoffen avaient respecté cet homme de courage et de devoir; il devait tomber à Limoges sous la balle d'un lâche assassin.

« M. le colonel Billet, qui a succombé, était âgé de 50 ans; il était marié et père de cinq enfants. »

La quantité de bouille existant actuellement dans les usines à gaz de Paris est fort restreinte, et les arrivages ayant totalement cessé depuis huit jours, l'administration éprouve, paraît-il, des craintes sérieuses quant à l'alimentation de l'éclairage parisien.

On a pu remarquer que, depuis lundi, sur la plupart des voies publiques, notamment place de la Bourse et place du Carrousel, la moitié seulement des becs de gaz était allumée.

— Le général Bergeret est destitué; Dombrowski le remplace dans son commandement.

On attribue cette destitution à l'insuccès de vendredi.

— Un nouveau décret du général Cluseret rend le service de la garde nationale obligatoire pour tous les hommes mariés ou non mariés de 19 à 40 ans.

Les jeunes gens de 17 à 19 ans ne sont pas obligés de s'enrôler.

Prière est faite à la garde nationale de veiller à l'exécution du décret.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On recommande comme moyen préservatif contre les épidémies... la soupe à l'ail.

M. Gaultier de Claubry communiqua, au mois de septembre dernier, à l'Académie des sciences de Paris, les faits intéressants ci-après que nous analysons :

« A Venise, pendant le siège de 1849, il arriva un moment où vinrent à manquer : le pain, la viande, le poisson, le vin, le vinaigre, l'eau, si ce n'est celle des puits artésiens, dans laquelle prédominait la matière organique azotée c'est-à-dire l'élément constituant du typhus. Le typhus ne fit pas défaut; il vint se joindre au choléra et à la famine.

« Aux premières manifestations épidémiques, une soupe à l'ail fit partie du régime de la maison de M. Gaultier de Claubry; maîtres et serviteurs, tous les matins, dès le lever, chacun avait sa part d'un potage dont la composition était fort simple. On coupait le pain par larges tranches, dans une soupière, et on l'arrosait d'huile; on l'assaisonnait avec du poivre et du sel; on mettait dessus plusieurs gousses d'ail cru, simplement écrasées. Enfin, on versait sur le tout une suffisante quantité d'eau bouillante et l'on attendait que le pain fût bien trempé, pour donner à chacun sa part. Sur les quatorze personnes qui étaient dans la maison aucune ne fut malade, ni pendant, ni après le siège. »

M. V. Chatel, de Valcongrain, arrondissement de Caen, ajoute :

« Dans les contrées où, comme dans la mienne, on n'emploie pas l'huile pour la soupe, on arrosait simplement le pain avec du bouillon de viande, de beurre ou de graisse.

« Ces faits m'ont paru d'un grand intérêt à vulgariser, et je pense qu'il n'y en aurait pas moins à essayer l'usage de la soupe à l'ail, ou de sirop ou autre préparation à l'ail, notamment comme moyen préventif de la variole, surtout pour les personnes habitant des maisons où elle a fait son apparition, ou qui sont appelés à visiter ou soigner des variolés.

« Si, comme dans plusieurs autres maladies épidémiques, les animalcules : entozoaires, vibrions, bactéries ou autres jouent un rôle quelconque dans la variole, celui de l'ail serait sans doute là comme insecticide. »

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 10 avril, 3 h. 45 soir.

Chef du pouvoir exécutif à Préfets et Sous-Préfets. La situation n'est pas sensiblement changée.

A Marseille, le désarmement continue sans troubles.

A Toulouse, les communistes ont essayé d'élever une barricade, enlevée sans résistance par un simple détachement; partout ailleurs règne l'ordre et l'obéissance au Gouvernement légal.

A Paris, les insurgés se sont montrés de nouveau à Asnières et ont disparu sous la fusillade de nos soldats. Au Pont de Neuilly, nos troupes achèvent la tête de pont et consolident la position de ce point important.

La conduite des troupes est admirable partout, et notre armée se montre digne des meilleurs temps.

Le Gouvernement poursuit avec fermeté l'accomplissement du plan qu'il a adopté, et, loin de s'inquiéter, les bons citoyens n'ont jamais eu, plus de raisons de prendre confiance dans l'avenir.

A. THIERS.

Versailles, 10 avril, 8 h. m.

Contrairement aux assertions de quelques journaux, il est inexact que les Prussiens aient avisé le gouvernement de Versailles qu'ils interviendraient si les troubles n'étaient pas terminés le 15 avril.

Il est de même inexact que M. Jules Favre soit allé hier au quartier général prussien.

Le général Pechot est mort des suites de ses blessures.

Hier toute la journée la canonnade a été moins vive entre les batteries placées en avant du pont de Neuilly et celles des Parisiens établies à la Porte Maillot.

Montmartre et le Mont-Valérien ont également tiré.

Ce matin, canonnade très-vive.

Le *Soir* annonce que plus de 800 célibataires, atteints par la levée de 17 à 35 ans, ont quitté Paris en descendant des remparts au moyen de cordes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

ON DEMANDE A EMPRUNTER, d'une ou plusieurs personnes, une somme de 50,000 francs, avec intérêts à 5 0/0. Bonne garantie hypothécaire sur des immeubles ruraux.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A L'AMIABLE.

LA FERME DE BROCHEMELLE, Située commune d'Etusson (Deux-Sèvres).

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de seize hectares, dans un ensemble.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (48)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M^e Méhous, notaire à Saumur.

Le dimanche 16 avril 1871, à deux heures après midi.

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Appartenant à M. Masson-Robert, de Munet, commune de Distré.

1^{er} Chetigné (commune de Distré).

1^o Seize ares 50 centiares de terre, à la Maillée.

2^o Deux ares 75 centiares de fresche-vigne, dans les Treilles.

3^o Huit ares 25 centiares de terre, au Gros-Noyer.

4^o Huit ares 25 centiares de terre, au Pont-Archer.

5^o Huit ares 25 centiares de terre, dans les Correaux.

2^{ème} Commune de Courchamps.

6^o Huit ares environ de vignes, au lieu dit Sur-la-Rue.

7^o Cinq ares 50 centiares de vigne, au lieu dit Sous-Courchamps.

8^o Huit ares 25 centiares de terre, à la Prestaie.

3^{ème} Commune de Cizay.

9^o Cinq ares 50 centiares de pré, situés au lieu dit le Sous-les-Chasles.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (46)

Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

THAVENARD,

Mécanicien.

MACHINES A COUDRE pour toutes espèces d'industries, pièces de rechange et accessoires pour tous les systèmes.

Incessamment l'ouverture du magasin, rue Saint-Jean, 42, à Saumur. (35)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1871,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M. le général Michel.

S'adresser à M. LEGUÉ, rue du Portail-Louis, n^o 4. (45)

SUCRE à 0 f. 75 c.

(Par pains).

TARDIF,

ÉPICIER,

Rue Milton, à Angers.

Envoi contre remboursement.

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place comme jardinier. Il se chargerait également de la conduite et du soin de chevaux. Sa femme pourrait prendre du service dans la même maison comme cuisinière.

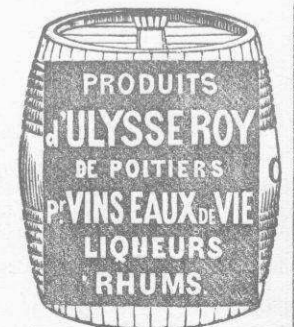
S'adresser à Saumur, montée du Fort, chez M. GUÉDON. (50)

A LOUER

Présentement,

UN BEAU JARDIN, bien arrosé, avec une petite maison à feu, situé au Pont Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve VERRONNEAU, rue de la Chouetterie. (32)



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

Saumur, imp. de P. GODET.

RIEILLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.